



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021

DELIBERATIONS

Projets

Convention financière relative à l'opération de construction d'un nouveau centre de secours principal d'Aubenas (à l'unanimité)

Le conseil municipal a approuvé la convention de participation financière relative à la construction du nouveau centre de secours principal d'AUBENAS.

L'opération consiste en la construction d'un bâtiment neuf implanté sur la commune d'AUBENAS, quartier des tuileries, sur un terrain d'une superficie d'environ 9000 m². Les travaux devraient débuter au cours de l'année 2024 et durer environ 24 mois, pour un coût total de 4 850 000 €.

Les communes participeront à hauteur de 35 % du montant de l'opération, soit 1 690 500 €.

La contribution de chaque commune concernée par la convention est calculée au prorata de son nombre d'habitants, et représentera pour VESSEAUX la somme de 96 151 €, soit 5,69 % de la participation globale.

Foncier

Cession du foncier des établissements de Champ-Long : autorisation de vente (à l'unanimité)

L'assemblée a décidé d'autoriser le Maire à signer, avant le 1^{er} janvier 2022, la cession du tréfonds appartenant à la commune de VESSEAUX sur lequel est édifié un tènement immobilier comprenant un bâtiment à usage d'EHPAD et une résidence autonomie, le tout situé sur un terrain cadastré section D numéro 1943 d'une contenance de 13.354 m² au profit de la société ENEAL, pour un prix de 400.000 €

Déclassement d'un délaissé de voirie sis chemin du Mont Doux (à l'unanimité)

Il a été constaté la désaffectation de la nouvelle parcelle d'une contenance de 119 m² environ en nature de délaissé de voirie. Le déclassement du domaine public de ladite parcelle a été prononcé afin qu'elle relève du domaine privé communal dans le but d'être cédée. Une nouvelle délibération interviendra pour cette modalité.

Acquisition de la parcelle cadastrée section D n°1967. (à l'unanimité)

Il a été décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section D n°1967 « Lieudit Les Audiberts », sur laquelle est installé le poste de relevage du système d'assainissement collectif.

Monsieur Benjamin LEVERE représentant la SCI Les Grands Vignes, propriétaire de la parcelle susnommée, consent à la céder à la Commune pour une surface de 21 m² à l'euro symbolique.

Règlement du service de cantine scolaire et de garderie (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée qu'il est opportun d'améliorer l'offre de service périscolaire. Il est proposé de mettre en place un PORTAIL FAMILLE PERISCOLAIRE.

Ce portail va permettre aux parents d'effectuer certaines démarches en ligne pour simplifier leur quotidien :

- Faire des réservations aux activités cantine et garderie,
- Payer en ligne,
- Consulter leurs historiques,
- Les informer sur l'actualité périscolaire.

Jusqu'à présent les services fonctionnent avec un système de tickets prépayés. Dorénavant les inscriptions se feront sur le portail avant le vendredi midi pour la semaine suivante pour la cantine et la veille du jour concerné pour la garderie.

L'assemblée a décidé de conserver les tarifs actuels mais de majorer le prix du repas d'un euro pour les réservations hors délais.

Un nouveau règlement a été validé.

Création d'un service de paiement en ligne – régie de cantine scolaire et de garderie (à l'unanimité)

Le Conseil a décidé de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site de la commune : <https://vesseaux.numerian.fr> afin que les parents d'élève de l'école publique puisse payer par internet les prix des repas et de garderie lors de l'inscription pour leur enfants sur le portail famille.

Participation financière de la Commune et du Département de l'Ardèche aux sorties des élèves de l'école publique – versement à l'Amicale Laïque (à l'unanimité)

L'amicale laïque va financer la sortie scolaire pour les classes de CP et CE1 soit 40 élèves pour la semaine du 31 janvier au 4 février 2022 pour un montant de 13 790€. La Commune versera une participation de 4000 euros.

FIN DE LA SEANCE